

TOURS, le - 8 AVR. 2024

LA PRÉSIDENTE



Mesdames, Messieurs les Maires d'Indre-et-Loire

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous adresser les supports de communication de la 3^{ème} édition du Budget participatif du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

La plateforme étant active, les citoyens tourangeaux peuvent d'ores-et-déjà déposer leur dossier. Pour mémoire, deux budgets sont mis à disposition : un budget jeunesse, pour les jeunes de moins de 18 ans, et un budget citoyen, pour toutes les personnes de plus de 18 ans.

Les projets doivent être déposés par des associations, des établissements scolaires ou des groupes de personnes rassemblées pour l'occasion et améliorer le cadre de vie des tourangeaux. En tant que partenaire et lieu d'implantation, votre commune pourrait être mobilisée par des porteurs de projet.

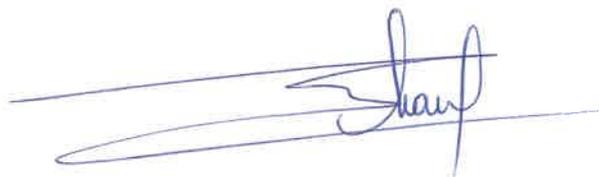
A ce sujet, le règlement du Budget participatif, joint à la présente, prévoit expressément que le projet déposé ne doit pas induire pour le Conseil départemental, les communes ou les EPCI du département des dépenses de fonctionnement autres que celles liées à la maintenance et l'entretien.

Les participants ont jusqu'au 30 juin 2024 pour s'inscrire et déposer leurs projets sur la plateforme en ligne.

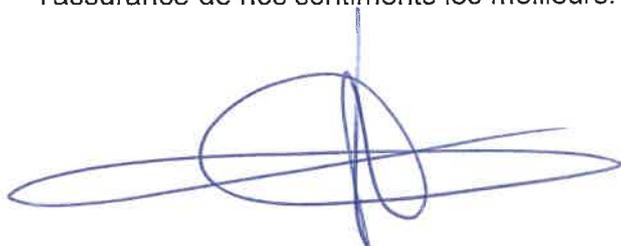
L'ensemble des collaborateurs du Conseil départemental concourant à l'organisation de ce dispositif citoyen sont à votre écoute pour répondre à toutes vos interrogations et à celles de vos administrés.

Tout en demeurant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Bien à vous



Nadège ARNAULD
Présidente du Conseil départemental



Olivier LEBRETON
Vice-président chargé du Budget participatif